

# GRENOBLE ET SA RÉGION

## ISÈRE EXPRESS

### GOUVERNEMENT Lutte contre la pauvreté : Olivier Noblecourt délégué interministériel

→ Olivier Noblecourt, conseiller municipal d'opposition à Grenoble jusqu'en juin dernier, a été nommé délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, sur proposition de la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn. Olivier Noblecourt a notamment été directeur de cabinet du maire de Grenoble, Michel Destot, de 2001 à 2008, et son adjoint à l'action sociale et familiale de 2008 à 2014. Il a également travaillé au côté de Najat Vallaud-Belkacem lorsqu'elle était ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, comme conseiller, puis directeur de cabinet au ministère de l'Éducation nationale.



### SANTÉ Demain, une journée d'information sur le mélanome à l'IAB de La Tronche

→ L'Institut pour l'avancée des biosciences (IAB) participe demain à la Journée nationale sur le mélanome. Destinée aux patients et à leur entourage, la manifestation permettra d'informer et de faire le point sur cette pathologie, son diagnostic et ses traitements. Rappelons qu'un mélanome de la peau est une maladie des cellules appelées mélanocytes. Il se développe à partir d'une cellule initialement normale qui se transforme et se multiplie de façon anarchique pour former une lésion appelée tumeur maligne. Avec près de 11 176 cas estimés en 2012, le mélanome représente entre 2 et 3 % de l'ensemble des cancers. Il touche un peu plus de femmes (53 %) que d'hommes (47 %) et l'âge moyen au diagnostic est de 56 ans.

Pour en savoir plus, rendez-vous demain, de 9 à 13h, à l'IAB, rond-point de la Chantourne, à La Tronche, sur le site Nord du Centre hospitalier universitaire Grenoble Alpes. Il est également possible de contacter le service de dermatologie, allergologie et photobiologie du Chuga au 04 76 76 54 38.

## SAINT-MARTIN-D'HÈRES | Hostile au projet actuel de rénovation des halles porté par la municipalité

# Débouté, le collectif Neyrpic reste mobilisé

Une somme de 2 000 euros au trésorier principal du centre des finances publiques de Saint-Martin-d'Hères... C'est la remise, symbolique, faite officiellement hier par le collectif Neyrpic après que la cour administrative d'appel de Lyon a confirmé, dans une décision rendue le 26 mai dernier, le rejet du recours qu'il avait déposé en 2012 (le 5 novembre 2012 précisément) contre les permis de construire délivrés le 6 septembre 2012 par la Ville de Saint-Martin-d'Hères au promoteur Apsys pour la création du projet Neyrpic en lieu et place des friches actuelles.

**Un projet jugé « démesuré », « ultra-capitaliste », « datant du siècle dernier »...**

Un collectif construit à l'époque autour de huit personnes (une vingtaine le compose aujourd'hui), dont Elisabeth Letz, ancienne conseillère municipale, et Georges Oudjaoudi, élu d'opposition sur la commune, qui a profité hier de l'occasion pour exprimer à nouveau son hostilité au projet tel qu'il a été présenté, en réunion publique, le 24 octobre dernier à L'Heure bleue. Car, même remanié, avec notamment des bâtiments plus performants d'un point de vue énergétique, et une meilleure préservation du patrimoine, ce projet ne convainc toujours pas, loin de là. Parce que « démesuré », « ultra-capitaliste », voire



Le collectif Neyrpic, rassemblé hier devant le centre des finances publiques de Saint-Martin-d'Hères, reste plus que jamais mobilisé. L'enquête publique, qui débute mardi, l'attend avec impatience. Photo Le DULisa MARCELJA

même « datant du siècle dernier », où « l'énormité de la surface commerciale ne correspond plus aux souhaits des consommateurs ». À cet endroit stratégique et central, « abandonné par la Ville à un promoteur privé », « la population mérite autre chose que des allées commerciales ». Et d'interpeller : « Le promoteur prévoit de faire venir des marques de luxe avec, comme cible, les habitants de la rive droite du Grésivaudan. Est-ce bien cela que les Martinérois attendent ? ». Ce que les Martinérois sont en droit d'attendre, dit le collectif, c'est « un espace utile, agréable, convivial pour les habitants, avec des activités d'avenir, des emplois et des services utiles aux habitants ». Sauf que le projet en cours, validé par le

conseil d'État (lire par ailleurs), reste « un immense centre commercial avec 24 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale », l'équivalent, affirme-t-il encore, « d'un deuxième Grand-Place ». Pire, ce projet n'apporte, selon lui, aucune solution aux problématiques soulevées lors de son recours. Et de citer l'accroissement, voire même « la congestion », de la circulation automobile sur l'avenue Gabriel-Péri (et ses conséquences en matière de pollution atmosphérique), la non-conformité avec le SDAU (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) d'avant-Scot « dans lequel cet espace stratégique était, à juste titre, une zone dédiée à l'innovation en raison de sa proximité avec le domaine universitaire » et,

enfin, les craintes pour les commerces de proximité « qui font vivre les quartiers de Saint-Martin-d'Hères et le centre-ville de Grenoble ». Sans oublier, arguments maintes fois entendus, les « espaces publics privatisés » (deux rues devraient être déclassées), l'absence de place publique et de bâtiments publics aussi pour des activités culturelles et/ou associatives... Débouté et délésté de quelque 2 000 euros, le collectif attend désormais avec impatience l'enquête publique qui doit démarrer mardi prochain. Et compte sur la mobilisation des Martinérois mais aussi « de toute la région urbaine » pour peser sur un projet « qu'il ne faut pas laisser en l'état ».

Gaëlle MELIS

### L'INFO EN +

#### LE PROJET NEYRPIIC EN QUELQUES CHIFFRES

- 4,5 hectares de surface totale du terrain.
- 24 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale.
- 7 500 m<sup>2</sup> d'esplanade centrale.
- 90 enseignes.
- 86 boutiques.
- 20 cafés et restaurants.
- 850 places de parking.
- 230 millions d'euros d'investissement privé (180 par Apsys et 50 par les clients d'Apsys). Lors de la réunion publique de présentation du projet, le promoteur a dit espérer 7 millions de visiteurs par an après quatre à cinq ans d'exploitation.

#### QUELQUES DATES

- 2010 : Déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de pôle commercial et de loisirs.
- 2011 : confirmation par la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC).
- 2011 : validation par la Commission départementale d'aménagement commerciale (CDAC).
- 2014 : validation du projet par le Conseil d'État.
- 2020 : c'est l'année d'ouverture souhaitée. À l'heure actuelle, le permis de construire est en cours d'instruction et, sauf recours, les travaux pourraient démarrer fin 2018.

Déjà 1 000 000 exemplaires vendus !

Partez à la découverte de notre patrimoine avec la collection

les patrimoines

**Hannibal**  
Rome et les Alpes

les patrimoines

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX  
En ligne : boutique.ledauphine.com

DU 5 NOV. AU 16 DÉC.

LES N° DU JOUR

26 25 27

\* ATTENTION : NE GRATTEZ SUR VOTRE CARTE QUE LES NUMÉROS INDICÉS CI-DESSUS

GRAND JEU le dauphiné libéré

dauphi CASH

Chaque semaine, des milliers de lots À GAGNER !

10€ Bon d'achat

50€ Bon d'achat

300€ Bon d'achat

100€ Bon d'achat

500€ Bon d'achat

Noël magique

Tout vous sourit LA BOÎTE À OUTILS

L'ENTREPÔT DU BRICOLAGE

Le bricolage à prix entrepôt.

Le Dauphiné Libéré organise du 5 novembre au 16 décembre 2017 son Grand Jeu Dauphi Cash, doté de 800 000 € de cadeaux : des Mini, des Twingo, des voyages, des bons d'achat bricolage et des milliers d'autres lots.

Chaque dimanche, pendant toute la durée du jeu, une nouvelle carte vous est remise avec votre TV Magazine.

Votre carte jeu N°3 sera disponible dimanche 19 novembre et valable jusqu'au samedi 25 novembre.

L'enquête publique va débiter le 21 novembre et va durer jusqu'au 22 décembre



La présentation du projet a été organisée le 24 octobre dernier à L'heure bleue. Photos Le DULisa MARCELJA et Archives Christophe AGOSTINIS

À partir de mardi prochain, et pour une durée d'un mois, le projet Neyrpic entre en phase d'enquête publique. Pendant toute cette période, les Martinérois mais aussi toutes les personnes de Grenoble ou de l'agglomération souhaitant se documenter de façon plus précise, auront la possibilité de consulter le dossier d'enquête en mairie et d'émettre des observations via le registre d'enquête disponible. À terme, le commissaire-enquêteur aura pour mission d'émettre un avis favorable ou non au projet.

#### Pour consulter le projet dans le détail

Les membres du collectif Neyrpic vont mettre à profit cette période - ils l'ont annoncé hier - pour « consulter le permis de construire du projet remanié » et « se rendre compte, plus dans le détail, des aménagements et des surfaces qui composent le projet ». Au-delà de sa propre composition, le collectif compte sur « une grande mobilisation » même si, de son propre aveu, la date choisie « n'incite pas à se déplacer car, à pareille période, les gens ont autre



chose à faire que cela ». Pour autant, le collectif veut susciter le débat et veut encore « croire à un projet retravaillé ». « Ce site est précieux et remarquable et il mérite mieux que ces boutiques commerciales. Réduire cet espace-là, dont l'histoire est exceptionnelle, à un grand centre commercial, c'est un gâchis », expliquait encore un membre du collectif hier.

Les alternatives au projet actuel, le collectif n'en manque pas. Il réclame notamment que « la Ville et la Métropole aient un regard sur les commerces qui pourront s'implanter sur le site ». Il souhaite que ce lieu « soit une véritable porte d'entrée sur le domaine uni-

versitaire », avec une offre commerciale « qui serait mixée avec des services publics, universitaires ou associatifs » avec, pourquoi pas, « la création d'un musée scientifique et technique », « la présence de start-up », « une auberge de jeunesse », « une maison des associations »...

G.M

Quatre permanences du commissaire-enquêteur seront tenues en salle du conseil municipal : le mardi 21 novembre, de 9 h à midi ; le mercredi 6 décembre, de 15 à 18 h ; le samedi 16 décembre, de 9 h à midi et le vendredi 22 décembre, de 16 à 19 h.